



Dossier spécial

Les
poissons du
bassin de la
Cère

ÉDITORIAL

Aujourd'hui encore, nous nous retrouvons ensemble - Lot, Corrèze, Cantal - autour de la Cère, autour de notre rivière, pour vous rendre compte de l'avancement des projets de notre bassin.

La démarche contrat de rivière est une procédure de longue haleine, l'expérience cantalienne nous l'a montré. Mais nous touchons à présent du doigt une intervention cohérente et spécifique à la bonne échelle : si la partie cantalienne a pris un peu d'avance et est en phase de réalisation des actions prévues, l'examen et la validation par le Comité de rivière du projet de dossier définitif du contrat de rivière Cère aval permet d'envisager l'avenir sous les meilleurs auspices et sa signature en fin d'année ; la démarche serait alors réellement globale dès 2001 puisque les opérations prévues seraient exécutées dans le Cantal, le Lot et la Corrèze en même temps, et de façon cohérente et complémentaire.

Dans cette optique, la préservation de la qualité de l'eau et des milieux, le développement des peuplements piscicoles et des usages, la valorisation de notre patrimoine ... s'organiseraient vraiment dans une perspective de développement durable, dont bénéficieront nos enfants et les générations futures. C'est ainsi que ce projet, local au départ, s'inscrit dans une démarche bien plus large dont nous nous devons d'être conscients.

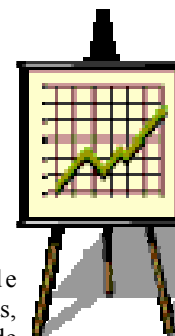
Louis-Jacques Liandier,
Président du Comité de rivière Cère

SOMMAIRE

En page 1	Éditorial
	Évènement : Tableau de bord pour contrat de rivière
En page 2	Contrat de rivière : le projet Cère aval bientôt au Ministère Gros plan : Charte de bonne conduite pour la Bourgnatelle
En page 3	Sincèrement votre : Jean-Pierre Briges Calendrier Contacts
En page 4	Vie de Bassin : presse et tourisme
Dossier spécial	Les poissons du bassin de la Cère, des hôtes de marque

ÉVÈNEMENT

Tableau de bord pour contrat de rivière



Le contrat de rivière Cère possède depuis 1996 deux applications informatiques importantes :

- une base de données relationnelle, qui rassemble des données quantitatives et permet d'effectuer des statistiques,
- un Système d'Information Géographique (SIG), qui sert de base à toute analyse spatiale sur le bassin ou le cours d'eau. Cette application, très novatrice à l'échelle nationale pour la gestion d'un contrat de rivière, est à l'origine de "l'atlas du bassin de la Cère".

Aujourd'hui, un nouveau projet arrive : le tableau de bord du contrat de rivière Cère. Il répond à une démarche commune organisée en Adour-Garonne par l'Agence de l'Eau. La

nécessité de suivre pas à pas, mais aussi de façon globale, tout contrat de rivière et son impact sur le milieu, concerne aussi bien l'animateur que les services gestionnaires. A partir de ce constat, l'Agence de l'Eau a élaboré ce tableau de bord "spécial contrat de rivière" et l'a fourni à tous les animateurs du bassin Adour-Garonne. Il se compose de 4 volets - carte d'identité, suivi du déroulement des opérations, résultats, suivi du milieu - et d'un certain nombre d'indicateurs dont 12 obligatoires.

L'avancée dont bénéficie le contrat de rivière Cère en terme d'outils contribuera sans aucun doute à la réussite de ce dernier né...





Charte de bonne conduite pour la Bourgnatelle

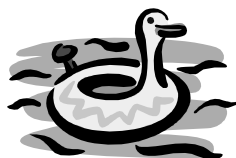


Un projet de Charte définissant les règles d'usage des cours d'eau de la partie aval

du bassin versant de la Cère est en cours d'élaboration. Réunissant la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Lot, le Comité Départemental de Canoë-kayak du Lot et la commune de Bretenoux, cette Charte sera probablement signée dans le courant de l'été. Elle fait suite aux débats de la réunion de concertation et d'échange du 3 mars 2000 concernant les aspects touristiques du contrat de rivière Cère aval. La présentation du projet de



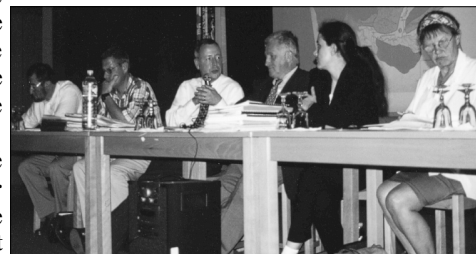
développement global concernant l'île de la Bourgnatelle (parcours d'eau vive, réaménagement végétal, sentier de promenade...) avait en effet mis en évidence la nécessité d'améliorer la conciliation des usages présents sur cette zone. Cette charte, en organisant dans le temps et l'espace les pratiques actuelles, marque une importante avancée sur ce thème.



Contrat de rivière Cère

Le projet Cère aval bientôt au Ministère de l'Environnement

Le Comité de Rivière Cère s'est réuni au centre culturel Robert Doisneau de Biars-sur-Cère le lundi 19 juin sous la présidence de MM. Liandier, Launay et Delpeuch. En cette occasion, un bref récapitulatif des actions engagées cette année dans la partie cantalienne du bassin de la Cère a été présenté (étude des potentialités piscicoles). Le contrat de rivière Cère Amont, qui a été signé en novembre 1998, sera complété d'un avenant, afin de prendre en compte les récents travaux d'assainissement de l'agglomération d'Aurillac-Arpajon et du Lioran. La plus grande partie de la réunion a été consacrée à l'examen du projet de dossier définitif du contrat de rivière Cère aval (partie lotoise et corrézienne du bassin). D'un montant total de l'ordre de 30 MF, ce projet fait suite aux études préalables réalisées depuis 1998, et aux différentes réunions de concertation organisées en début année. Il est principalement constitué d'un programme d'actions à mener sur 5 ans, et comprend 5 volets :



EPIDOR - S. Watremez

A. Gestion qualitative des eaux

Les actions de ce volet visent à la reconquête de la qualité de l'eau de la Cère et ses affluents, et la garantie de la pratique des usages en réduisant les apports importants. Certaines concernent également le suivi de la qualité des eaux afin d'évaluer l'amélioration de la qualité du milieu au regard des investissements réalisés.

B. Gestion quantitative des eaux

Une meilleure gestion de la ressource en eau à des fins de consommation humaine, la prise en compte des impacts des éclusées et du risque d'inondation constituent les 3 axes d'intervention de ce volet.

C. Gestion et mise en valeur des milieux et peuplements

Les paysages, les milieux naturels et les peuplements piscicoles sont remarquables sur ce secteur. Leur préservation, leur gestion patrimoniale et leur valorisation représentent une opération phare du projet de contrat de rivière.

D. Mise en valeur touristique

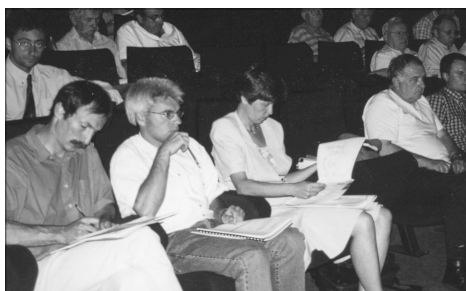
La mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau existant s'intègre dans la Route de l'eau du bassin de la Cère. Des projets d'aménagement de sites d'activités nautiques complètent ce chapitre.

E. Suivi et animation

Animer, inciter et rendre compte des avancées du contrat constituent les objectifs de ce volet.

Une attention particulière a été apportée à la cohérence et la complémentarité de ce projet avec le programme de la Cère amont, dans une optique de gestion intégrée du bassin de la Cère. C'est pourquoi ce projet répond de façon spécifique et adaptée aux enjeux de la partie aval du bassin, tout en préservant les orientations et l'esprit de la démarche engagée à l'échelle du bassin. Pour exemple, la Route de l'eau, qui représente l'un des axes d'intervention du volet touristique (D) du contrat de rivière Cère aval, constitue la suite logique des cheminements et parcours de la route de l'eau mis en valeur sur la partie cantalienne. De même, le suivi par le Comité de Rivière interdépartemental et interrégional, et l'animation unique par E.P.I.DOR, garantissent l'unité du contrat à l'échelle du bassin.

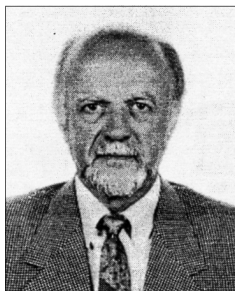
Ce dossier, complété par les observations des membres du Comité de rivière, sera transmis dans l'été au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Comité National d'Agrément des contrats de rivière (CNA) - Direction de l'Eau) accompagné et illustré de l'Atlas du bassin de la Cère en cours de réédition. Il fera l'objet d'une réunion spécifique à Paris en octobre. Sous réserve de la validation du CNA, le contrat de rivière Cère aval serait signé en décembre.



EPIDOR - S. Watremez

Jean-Pierre BRIGES, Maire de Camps-St-Mathurin-Léobazel (19)

« Heureuse initiative ... »



Le Comité de Rivière Cère, défini pour la partie Cantalienne (Cère Amont) dès 1995, s'est étendu depuis 1998 – tout au moins dans sa phase préalable – aux départements du Lot et de la Corrèze (Cère

Aval)...

Heureuse initiative dont Lotois et Corrèziens ne peuvent que se réjouir, même si, compte tenu du relief particulièrement accidenté, on note une absence quasi-totale de population aux abords immédiats de la rivière dans sa partie corrézienne, et qui, à contrario, offre un intérêt évident quant aux populations piscicoles migratrices notamment (ruisseau d'Orgues en particulier).

Quoi qu'il en soit, dans ce contexte bien spécifique, la commune de Camps-St-Mathurin, de par sa position « avancée » au dessus des gorges, reste attentive et très intéressée à l'évolution de ce contrat de rivière, à deux titres au moins :

- la qualité de l'eau et de l'environnement d'une part,

- le développement touristique d'autre part.

Dans le courant de l'exercice 2000, la commune va procéder à la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, avec le concours financier de l'Agence de Bassin Adour-Garonne et du Conseil Général. Cette opération s'accompagnera, à l'autre bout de la chaîne, d'un projet de réfection et de redimensionnement du système épuratoire actuel.

Ce dernier en effet, qui date d'une quinzaine d'années, est constitué d'un décanteur-digesteur avec zone d'épandage. Il ne donne plus satisfaction aujourd'hui et présente des signes évidents de saturation. Ce projet de réfection doit impérativement être précédé d'une réflexion conduisant à l'élaboration d'un schéma communal d'assainissement – lequel a été confié au service Environnement du Conseil Général de la Corrèze – et s'inscrit tout naturellement dans les priorités du contrat de rivière Cère.

Sur le deuxième point, il est à noter que cette partie de la Xaintrie développe de son mieux une politique touristique adaptée à ses possibilités et les atouts ne manquent pas...

Sur la commune de Camps – St-Mathurin, le

« rocher du Peintre » constitue depuis plusieurs décennies déjà un site emblématique des gorges de la Cère. On pourrait ajouter aujourd'hui d'autres points de vue tout aussi remarquables – « les prés de la Font », le « point sublime », qui depuis un gîte préhistorique daté de – 7000 ans, offre une vue exceptionnelle sur les gorges de l'Escaumels et le pont-canal. Ajoutons encore « Belpéuch », la cascade du Quié, la mise au tombeau de Reygades... autant d'atouts à promouvoir ...

A ce titre, le projet de « route de l'eau » qui concerne l'ensemble du bassin versant de la Cère, confère aux gorges leur rôle de catalyseur (alors qu'elles constituent un sillon difficilement franchissable !) avec notamment la mise en valeur du GR 652.

Ce sentier revit depuis quelques années grâce à la ténacité du Président et des responsables de l'Association Touristique des gorges. Il me paraît souhaitable que cette dernière prenne toute la place qui lui revient dans le cadre du Contrat de rivière pour poursuivre et simplifier l'action entreprise depuis plus de 20 ans. De nouvelles perspectives sont en train de se faire jour. Car, s'il faut protéger, il faut aussi montrer – et ce n'est pas paradoxal – cette contrée dont l'intérêt faunistique et floristique sont largement reconnus, sans oublier les aspects historique et humain souvent surprenants.

Tous ces atouts méritent d'être exploités au mieux...

A ce titre, une jonction pédestre Corrèze-Lot dans le secteur de la confluence Escaumels-Cère serait des plus judicieuses et ouvrirait des possibilités intéressantes pour la découverte de toute cette zone.

Je me réjouis donc, en tant qu'élus corrézien, de l'élaboration du contrat de rivière Cère aval qui va constituer un outil intéressant de valorisation des gorges pour peu qu'un partenariat fédérateur s'instaure avec les associations, les communes, le département... contribuant ainsi au maintien, à l'amélioration ou à la restauration de notre environnement, lequel reste – avec la qualité de l'accueil – l'élément prépondérant du tourisme vert qui sied si bien à notre région.



Cette rubrique est la votre : alors n'hésitez pas à contacter l'animatrice du contrat de rivière pour nous faire part de votre point de vue sur le contrat de rivière ou l'un de ses thèmes ...

CALENDRIER



> Comité de Rivière

Dernières rencontres :

11 mai 2000 : réunion du Bureau du Comité de Rivière

Etat d'avancement et projet d'avenant du contrat de rivière Cère amont
Examen du projet de programme d'actions du contrat de rivière Cère aval

19 juin 2000 : réunion du Comité de Rivière

Validation du projet d'avenant du contrat de rivière Cère amont et du projet de dossier définitif du contrat de rivière Cère aval.

A venir :

L'avenant du contrat de rivière Cère amont, qui prend en compte les travaux d'assainissement d'Aurillac-Arpajon et du Lioran, sera signé le 20 juillet.

Le dossier définitif du contrat de rivière Cère aval sera envoyé vers le 15 août au Ministère de l'Environnement accompagné de l'Atlas du bassin de la Cère. Le Comité National d'Agrément

> Animation

Concertation Information :

Janvier – juin : 6 réunions de concertation et d'échange (4 thématiques et 2 départementales) ont été organisées afin d'étayer et de valider le projet de contrat de rivière Cère aval.

20 avril 2000 : participation à la conférence Eau organisée par la FRANE (Vic/Cère).

A venir :

Réflexions sur la mise en œuvre de la Route de l'Eau (Cère amont).
Information sur le contrat de rivière Cère amont au Syndicat Mixte du Lac de St-Etienne-Cantalès.
Recherche des compléments d'informations pour la mise à jour de l'atlas et du contrat Cère

CONTACTS



Président du Comité de Rivière Cère :

Louis-Jacques Liandier
Mairie de Vic-sur-Cère
Tel : 04 71 47 51 75

Secrétariat du Comité :

René Fernandez
M.I.S.E. Cantal
Tel : 04 71 43 46 21

Animation du Contrat :

Cécile Merlet
E.P.I.DOR.
Tel : 04 71 48 00 51

DANS LA PRESSE

NATIONALE

La Cère dans La Vie

L'hebdomadaire La Vie a lancé depuis le début du mois une série d'articles intitulée « l'eau, c'est la vie ». « Parce que l'eau est à la fois un défi mondial et un plaisir estival, et que la prise de conscience vient aussi de l'observation d'un beau paysage aquatique », la rédaction de La Vie propose, du 29 juin au 31 août, dix reportages sur cette thématique mondiale : Parmi ceux-ci – le paradis du banc d'Arguin en Mauritanie, une promenade touristique sur le canal du Midi, le barrage de Ouarzazate et la conquête de l'eau dans le sud du Maroc, les îles Maldives face à la montée des eaux, la mine d'or des sources minérales d'Evian, le marais de l'Okavango et ses populations lacustres au Botswana, les lacs glaciaires de la vallée des Merveilles dans le Mercantour, le Jourdain, fleuve biblique et enjeu géostratégique au proche Orient, et les utopistes de l'eau – **la Cère et son contrat de rivière** illustrera la mise en œuvre d'une démarche collective visant à la protection d'une belle petite rivière. L'article paraîtra selon toute vraisemblance à la fin du mois de juillet. A vos kiosques ! Et merci à tous ceux qui ont contribué à l'accueil des reporters et à l'élaboration de l'article.

(Copie disponible auprès de l'animatrice du Contrat de Rivière Cère au 04.71.48.00.51)



EPIDOR - C. MERLET

Visite commentée de la Maison des eaux minérales de Vic/Cère
De gauche à droite : M. Liandier, MM. Nouaillas et Boisseaux
(La Vie)

ADOUR-GARONNE

Persévérance, optimisme, et bon sens

Dans le prochain numéro de la Revue de l'Agence de l'Eau « Adour-Garonne » à paraître à la rentrée, un reportage sur les contrats de rivière fera le point sur les procédures en cours sur ce grand bassin. En effet, la dernière réunion du réseau des animateurs de contrat de rivière en Adour-Garonne (21 juin) a été l'occasion de dresser l'état d'avancement des 18 démarches engagées. Des entretiens avec certains acteurs incontournables (Président de Comité, animateurs, riverains...) y seront rapportés. « Persévérance, optimisme et bon sens » : telles sont les qualités

nécessaires à l'animation d'un contrat de rivière, selon Cécile Merlet, animatrice du **contrat de rivière Cère**, interviewée pour illustrer ce thème. Vous pourrez retrouver l'ensemble du reportage et de l'entretien précédemment cité dans la revue « Adour-Garonne » n°79 à demander à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 90 rue de Férétra, 31078 Toulouse Cedex 4 (05 61 36 37 38).

TOURISME

Un été festif annoncé

Cet été, le bassin de la Cère sera le théâtre d'une multitude de manifestations et de fêtes, qu'il est difficile de recenser. C'est pourquoi nous vous proposons cette liste non exhaustive comprenant des points de repère que vous pourrez utilement la compléter au gré de vos promenades et découvertes.

14 juillet : Bal populaire et feu d'artifice (05.65.40.50.60) à **Bretenoux** et fête de la Méridienne à **Ytrac**

16 juillet : Vallée de la Jordanne : course cycliste L'Antonin Magne (04.71.43.58.71)

22 juillet : Camps : fête du village sur le thème des vieux métiers

22 et 23 juillet : Aurillac : Crins d'or, fête du cheval (04.71.48.46.58)

Juillet-août : Reygades : son et lumière sur la mise au tombeau

Août : Polminhac : nocturnes aux Chandelles au château de Pesteil (04.71.40.40.02)

Août : Le Lioran : Montée infernale VTT, concentration de montgolfières, compétition de 4x4 modèles réduits (04.71.49.50.09)

5 août : Girac (20h30) : Fête du village – Bal populaire

6 août : Biars-sur-Cère : Bal populaire (05.65.39.74.33)

Du 4 au 7 août : Aurillac : Salon des antiquaires (04.71.46.86.50)

10, 11 et 12 août : Laroquebrou : 2e festival de Boogie-Woogie (04.71.46.07.97)

19 et 20 août : Gagnac-sur-Cère : Brocante, fête foraine, concours de boules, repas dansant, bal disco et feu d'artifice (05.65.38.50.29)

Du 23 au 26 août : Aurillac : Festival International de théâtre de rue (04.71.45.47.47)

26 août : Vallée de la Jordanne : Grimpée du Puy Mary

3 septembre : Aurillac : foire du Bio

5, 9 et 10 septembre : Bretenoux : Fête votive et foraine, défilé de chars fleuris (05.65.40.50.60)

24 septembre : Aurillac : Salon des collectionneurs (04.71.48.68.62)

Fin septembre : Reygades : moto – cross

Du 29 septembre au 1er octobre : Aurillac : Salon de l'habitat

7 et 8 octobre : Glanes : fête des vendanges

Pour tout renseignement, contacter les Comités Départementaux du Tourisme (Cantal : 04 71 46 22 00, Lot : 05 65 35 07 09, Corrèze : 05 55 29 98 78)

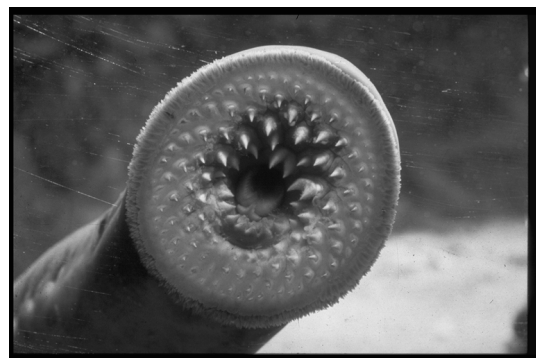


Les poissons du bassin de la Cère : des hôtes de marque

Grands migrateurs, petits migrateurs ou sédentaires, les poissons du bassin de la Cère constituent un patrimoine naturel important qu'il convient de gérer au mieux ...

La diversité et l'abondance des poissons que l'on trouve dans un cours d'eau ne sont pas dues au hasard : elles traduisent la variété et l'équilibre de la rivière et des milieux aquatiques, de son lit, de sa flore, des macro invertébrés... autant d'éléments qui constituent l'habitat du poisson.

Les principales espèces de poissons qui vivent dans le bassin de la Cère sont la truite fario, la lamproie de planer, le chabot, le chevesne, le vairon, le goujon, l'ombre, la vandoise, la loche et le barbeau. Les lacs de grands barrages abritent aussi des populations de sandres, de perches, de brochets, de tanches, de carpes, de gardons et d'ablettes. Depuis 1990, année de construction de la dernière passe à poissons de la Dordogne (barrage de Tulière), quatre autres espèces de grands migrateurs ont de nouveau accès au bassin de la Cère : la truite de mer, le saumon atlantique, l'anguille et la lamproie marine. Les fiches présentées au dos de cette page résument les caractéristiques des espèces les plus remarquables du bassin.



La ventouse de la lamproie marine
(Photo : A. BORDÈS)

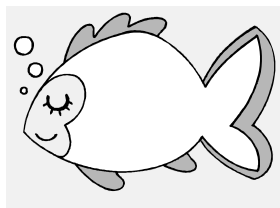
LOI, SDAGE ET MIGRATEURS

La Cère en aval de Brugales et ses principaux affluents (ruisseaux d'Orgues et de Nègreval) relèvent de règlements particuliers :

- l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 empêche toute installation nouvelle d'ouvrages hydrauliques,
- l'article L232-6 du code rural implique l'aménagement des obstacles à la migration des poissons afin de rétablir leur libre circulation. Ces aménagements, qui peuvent aller de la destruction de l'ouvrage à la construction d'une passe, doivent être adaptés aux espèces identifiées dans la liste fixée par décret ministériel. C'est pourquoi les seuils sur la

Cère en aval de Brugales possèdent des passes à poissons, et que le contrat de rivière Cère aval, sur les indications du CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) propose l'installation de passes sur les seuils difficilement franchissables du ruisseau d'Orgues. Toutefois, l'équipement de certains seuils à réfection prioritaire de la partie amont de bassin de la Cère est également prévu dans le cadre du contrat de rivière Cère cantalien pour favoriser le déplacement des populations de truites.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne reprend cette orientation et nomme « axe bleu » la Cère en aval de Brugales. Cet « axe bleu » est prioritaire pour la mise en œuvre des programmes de restauration des poissons grands migrateurs (mesure A22). Il invite également à la réalisation d'une étude des potentialités piscicoles dans



POISSONS À L'APPEL

Les poissons du bassin de la Cère ont fait l'objet d'un certain nombre d'études menée notamment dans le cadre du contrat de rivière. Ces dernières ont mis en évidence la bonne qualité biologique des rivières du bassin de la Cère. C'est ainsi que le ruisseau d'Orgues, qui conflue avec la Cère vers le Port de Gagnac (46), est aujourd'hui reconnu pour la valeur de ses habitats exploités en particulier par les salmonidés et la lamproie marine. Une étude est également en cours dans le cadre du contrat de rivière Cère amont (Fédération de Pêche du Cantal) et concerne les potentialités piscicoles de la partie amont du bassin. Elle permettra de déterminer les aires potentiellement exploitables par les différentes espèces migratrices du bassin. Les conclusions de cette étude pourront étayer les propositions du Plan Départemental de Gestion Piscicole en matière de protection et d'aménagements sur les secteurs défavorables.

Concernant les grands migrateurs, le Comité de Rivière Cère s'est positionné pour la déclinaison à l'échelle du bassin de la Cère des stratégies de gestion développées sur le grand bassin Dordogne. Le bassin de la Cère va ainsi bénéficier de la dynamique engagée depuis 3 ans autour du projet « objectif retour aux sources – bassin de la Dordogne » animé par E.P.I.DOR. pour le COGEPOMI (COmité de GEstion des POissons MIGrateurs : instance de concertation chargé d'établir des plans de gestion à l'échelle des bassins Garonne, Dordogne, Sendre, Leyre, et présidée par le Préfet de la Région Aquitaine).

Par ailleurs, les programmes de repeuplement réalisés par l'association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne) pour reconstituer une population naturelle en saumons sur le bassin de la Dordogne s'appuient entre autre sur celui de la Cère. Près de 25 000 alevins mis à l'eau cette année vont ainsi

POUR EN SAVOIR PLUS

Fédération de pêche du Cantal : 04 71 48 19 25
Fédération de pêche du Lot : 05 65 35 50 22
Fédération de pêche de la Corrèze : 05 55 26 11 55
Conseil supérieur de la pêche (CSP) Auvergne-Limousin : 04 73 90 26 26
CSP Midi-Pyrénées : 05 62 73 76 85
COGEPOMI-DIREN Aquitaine : 05 56 90 61 30
MIGADO : 05 53 87 72 42

DOSSIER SPÉCIAL POISSONS DU BASSIN DE LA CÈRE

Les poissons remarquables du bassin de la Cère et leur distribution :



LE SAUMON ATLANTIQUE

Salmo salar

Famille des Salmonidés
Espèce migratrice (jusqu'à plusieurs milliers de km)
 Taille adulte : 50 cm à 1,5 m
 Poids adulte : 2,5 à 30 kg
 Durée de vie : 3 à 10 ans
 Fécondité : 1 600 à 2000 oeufs / kg
 Nombre de reproduction : 1
 Distribution géographique : Europe du Nord, Amérique du nord, Atlantique

Avait totalement disparu en raison des grands barrages



LA TRUITE COMMUNE

Salmo trutta

Famille des Salmonidés
Espèce d'eau courante
 Taille adulte : 15 à 50 cm
 Poids adulte : 0,3 à 1,5 kg
 Durée de vie : 4 à 5 ans
 Fécondité : 100 à 300 oeufs / femelle
 Nombre de reproduction : 1/an
 Distribution géographique : Europe

C'est un petit migrateur très actif dans les rivières.



LA TRUITE DE MER

Salmo trutta

Famille des Salmonidés
Espèce migratrice
 Taille adulte : 50 cm à 1 m
 Poids adulte : 2 à 12 kg
 Durée de vie : 4 à 7 ans
 Fécondité : 1 600 oeufs / kg
 Nombre de reproduction : 1/an
 Distribution géographique : de la mer Blanche jusqu'au nord de l'Espagne

Il s'agit de la même espèce que la truite commune mais ces individus préfèrent la mer !



LE VAIRON

Phoxinus phoxinus

Famille des Cyprinidés
Espèce d'eau courante
 Taille adulte : 5 à 10 cm
 Poids adulte : 0,5 à 10 g
 Durée de vie : 3 à 5 ans
 Fécondité : 200 à 1000 oeufs / femelle
 Nombre de reproduction : 1/an
 Distribution géographique : Europe sauf Norvège

Il attrape des boutons et se pare de magnifiques couleurs lors de la période de reproduction.



LA LAMPROIE MARINE

Petromyzon marinus

Famille des Pétromyzonidés
Espèce migratrice
 Taille adulte : 0,6 à 1 m
 Poids adulte : 0,7 à 2 kg
 Durée de vie : 8 à 9 ans
 Fécondité : 200 000 oeufs / kg
 Nombre de reproduction : 1
 Distribution géographique : fleuves des côtes atlantiques

Elle appartient à un groupe relique qui s'est différencié il y a 400 millions d'années !!



LE GOUJON

Gobio gobio

Famille des Gobiidés
Espèce d'eau courante
 Taille adulte : 5 à 15 cm
 Poids adulte : 2 à 40 g
 Durée de vie : 3 à 4 ans
 Fécondité : 1000 à 3000 oeufs / femelle
 Nombre de reproduction : 1/an
 Distribution géographique : Europe sauf l'Espagne

Comme la carpe, il sent et goûte avec ses barbillons.



L'ANGUILLE EUROPEENNE

Anguilla anguilla

Famille des Anguillidés
Espèce migratrice
 Taille adulte : 0,3 à 1,5 m
 Poids adulte : 0,3 à 4 kg
 Durée de vie : 7 à 12 ans
 Fécondité : 800 000 à 1 400 000 oeufs / femelle
 Nombre de reproduction : 1
 Distribution géographique : Méditerranée, côtes et rivières atlantiques

Considérée comme nuisible jusqu'en 1984, on se préoccupe aujourd'hui de son cas en raison de sa raréfaction.



LE CHABOT

Cottus gobio

Famille des Gobiidés
Espèce d'eau courante
 Taille adulte : 7 à 12 cm
 Poids adulte : 2 à 10 g
 Durée de vie : 3 à 10 ans
 Fécondité : 100 oeufs / femelle
 Nombre de reproduction : 1/an
 Distribution géographique : Europe sauf l'extrême nord et le sud

Très exigeant, c'est un excellent indicateur de la qualité des eaux.



LE BROCHET

Esox lucius

Famille des Esocidés
Espèce habitant les lacs
 Taille adulte : 50 à 100 cm
 Poids adulte : 0,5 à 8 kg
 Durée de vie : 10 à 15 ans
 Fécondité : 15 à 20 000 oeufs / kg
 Nombre de reproduction : 1/an
 Distribution géographique : Europe à l'exception de l'ouest de la Norvège et du sud de l'Italie.

Redoutable prédateur, il possède plus de 700 dents !

Photo : BORDESA



LA CARPE

Cyprinus carpio

Famille des Cyprinidés
Espèce habitant les lacs
 Taille adulte : 20 à 50 cm
 Poids adulte : 0,4 à 20 kg
 Durée de vie : 10 à 15 ans
 Fécondité : 40 000 à 200 000 oeufs / kg
 Nombre de reproduction : 1/an
 Distribution géographique : Europe

Si elle n'était pas muette, elle pourrait nous raconter son introduction dans nos eaux par les Romains.

Photo : BORDESA